

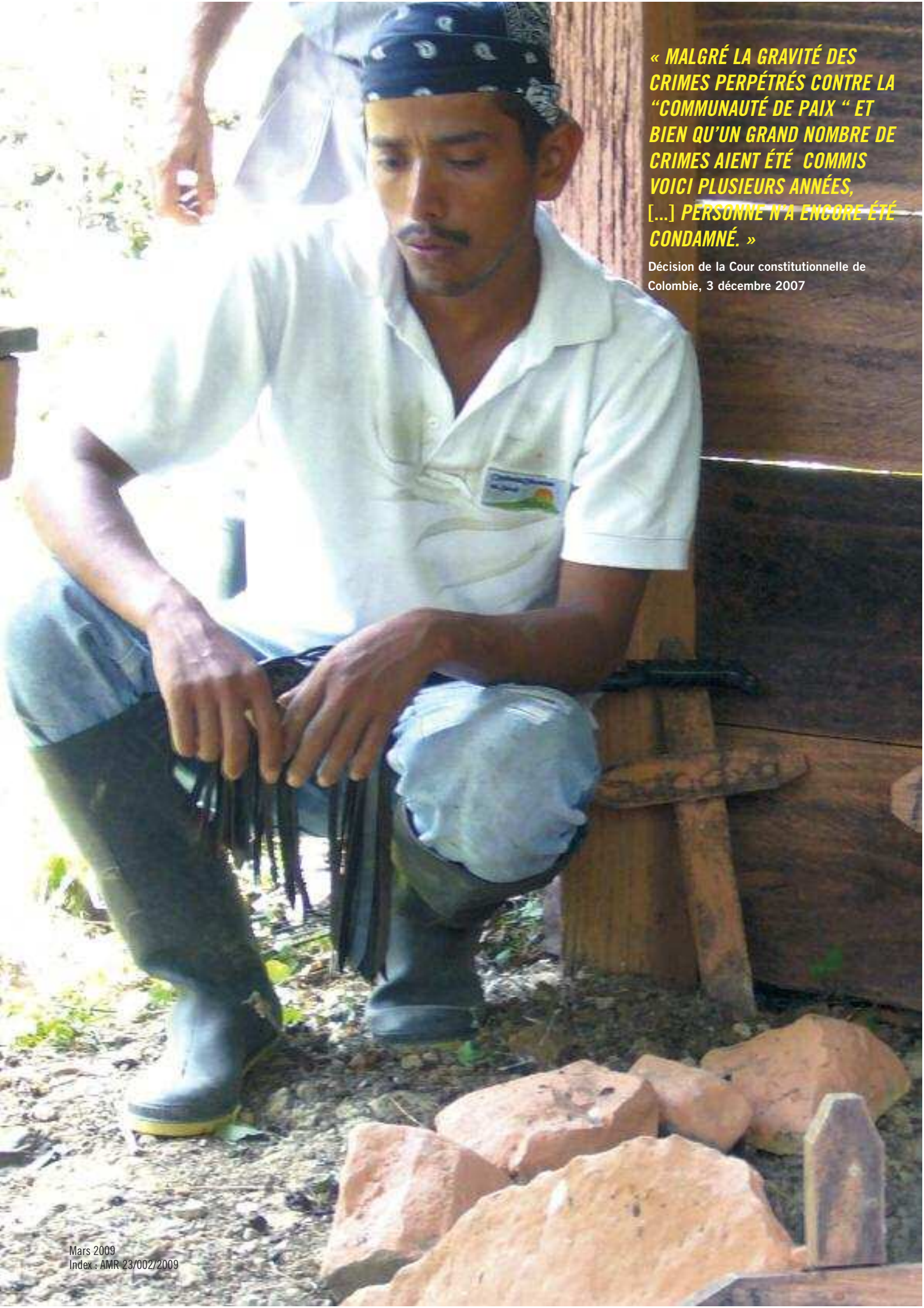
# LA « COMMUNAUTÉ DE PAIX » DE SAN JOSÉ DE APARTADÓ

DES COMMUNAUTÉS RÉSISTENT EN COLOMBIE

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**







**« MALGRÉ LA GRAVITÉ DES  
CRIMES PERPÉTRÉS CONTRE LA  
"COMMUNAUTÉ DE PAIX " ET  
BIEN QU'UN GRAND NOMBRE DE  
CRIMES AIENT ÉTÉ COMMIS  
VOICI PLUSIEURS ANNÉES,  
[...] PERSONNE N'A ENCORE ÉTÉ  
CONDAMNÉ. »**

Décision de la Cour constitutionnelle de  
Colombie, 3 décembre 2007



Le conflit interne qui sévit en Colombie depuis quarante ans, est une tragédie en matière de droits humains qui a détruit les vies de millions de personnes. Entre trois et quatre millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays à cause de la violence, et nombre d'entre elles doivent encore faire face à un avenir incertain.

Certaines communautés se sont regroupées pour demander fermement que toutes les parties au conflit – les paramilitaires, les forces de sécurité et les groupes de guérilla – respectent le droit des civils de ne pas être impliqués dans le conflit.

La « communauté de paix » de San José de Apartadó, dans la municipalité d'Apartadó, département d'Antioquia, en fait partie. En 1997, quelques-unes des communautés qui constituent San José de Apartadó se sont autoproclamées « communauté de paix » et se sont engagées à ne pas prendre part au conflit et à ne pas s'y laisser entraîner. Les membres de la « communauté de paix » refusent de porter les armes et ne veulent fournir des informations ou un soutien logistique à aucune des parties au conflit. En retour, ils exigent que ces dernières ne pénètrent pas dans leurs communautés et qu'elles respectent leur décision de ne pas participer aux hostilités et de ne collaborer avec aucune d'elles.

Leur prise de position s'est heurtée à la défiance et à l'hostilité de l'armée, des paramilitaires et des groupes de guérilla. Du fait de l'insistance de la communauté à tenir les parties au conflit – forces de sécurité incluses – hors de son territoire, les représentants du gouvernement, les forces de sécurité et les paramilitaires persistent à la qualifier de subversive. Quant aux groupes de guérilla, ils affirment régulièrement qu'elle collabore avec leurs ennemis.

La communauté a payé un lourd tribut pour sa position de principe. Depuis 1997, plus de 170 de ses membres ont été victimes d'un meurtre ou d'une disparition forcée.

L'une des attaques les plus infâmes sur cette communauté a eu lieu le 21 février 2005. Huit personnes, dont quatre enfants, ont été tuées et leurs corps mutilés. Dans un premier temps, les forces de sécurité et de hauts fonctionnaires du gouvernement ont accusé les groupes de guérilla, les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), d'être responsables de ce massacre. Cependant, des éléments de preuves convaincants sont apparus par la suite montrant que celui-ci avait été commis par les forces de sécurité et les paramilitaires. Au moins six soldats ont été inculpés dans le cadre de cette affaire. Le capitaine de l'armée Guillermo Armando Gordillo Sánchez, qui au moment du massacre était à la tête de la compagnie Bolívar du bataillon Francisco de Paula Vélez, a été arrêté en novembre 2007. Il a reconnu sa responsabilité dans ces tueries en septembre 2008. C'est également en septembre 2008, que le lieutenant-colonel Orlando Espinoza Beltrán et le major José Fernando Castaño López ont été arrêtés en relation avec ces homicides.

Le massacre de 2005 a attiré l'attention de la communauté internationale en raison de sa nature et de son ampleur et les

autorités colombiennes ont été contraintes d'agir. Cependant, les mesures prises par l'État à la suite du massacre de 2005 sont une exception à la règle et l'histoire de San José de Apartadó reste marquée par l'impunité des auteurs des atteintes aux droits humains. Ainsi, dans leur grande majorité, les enquêtes sur les nombreuses violations commises contre les membres de la « communauté de paix » depuis sa fondation ont peu ou pas avancé.

Le gouvernement prétend que la « communauté de paix » refuse de coopérer avec les enquêtes judiciaires menées sur ces homicides. Or la communauté a demandé à plusieurs reprises aux autorités colombiennes de créer les conditions nécessaires à l'avancement des enquêtes sur les atteintes aux droits humains, et de garantir la sécurité des témoins.

La communauté est toujours en danger, en raison des combats qui se poursuivent entre les groupes paramilitaires et les groupes de guérilla d'une part, et entre l'armée et les groupes de guérilla d'autre part. La présence de paramilitaires puissamment armés est toujours manifeste, bien que le gouvernement prétende que tous les groupes paramilitaires ont été démobilisés et que les forces de sécurité sur place sont nombreuses. Ces derniers mois, les paramilitaires ont à plusieurs reprises menacé de tuer des membres de la communauté. Celle-ci a aussi été régulièrement menacée par des membres des forces de sécurité opérant dans la région.

En novembre 2008, deux paramilitaires locaux bien connus ont abordé Jesús Emilio Tuberquia, un dirigeant de la communauté, devant un cybercafé dans la municipalité d'Apartadó. L'un d'eux lui a appliqué le canon d'une arme sur la tête et lui a dit : « *On va te tuer.* » Jesús Emilio Tuberquia est parvenu à saisir la main de son agresseur et à s'enfuir. Par ailleurs, la veille, des paramilitaires avaient arrêté trois hommes dans l'un des hameaux de San José de Apartadó et leur avaient dit de faire passer un message à « *cette putain de communauté de paix de guérilla* ». Ce message ordonnait à tous les membres de la « communauté de paix » de quitter le secteur, car les paramilitaires avaient prévu d'entrer sur son territoire pour tuer six personnes dont les noms figuraient sur une liste. Selon certaines sources, les forces de sécurité étaient sur place à ce moment-là. Lorsque des habitants de la « communauté de paix » leur ont demandé de partir, les agents des forces de sécurité ont répondu : « *Cette putain de communauté de paix est un repaire de guérilleros et c'est pourquoi elle doit être détruite* ».

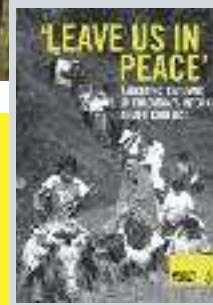
La Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) a exhorté les autorités colombiennes à prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des habitants de la « communauté de paix ». Cependant ces requêtes n'ont pas été suivies d'effet.

*Photo centrale* : Un membre de la communauté se tient près des tombes d'Alfonso Bolívar et de sa famille. Alfonso Bolívar sa femme et ses deux enfants, âgés de deux et six ans, font partie des huit personnes tuées lors du massacre perpétré en février 2005.





**Photo de couverture :** Mémorial dédié aux membres de la « communauté de paix » de San José de Apartadó. Depuis sa création en 1997, plus de 170 de ses membres ont été victimes d'homicides ou de disparitions forcées.  
**À droite :** Enfants de la « communauté de paix » de San José de Apartadó.



Pour plus d'informations sur les préoccupations d'Amnesty International concernant le conflit en Colombie voir "Leave us in peace" – Targeting civilians in Colombia's internal armed conflict, (Index : AMR 23/023/2008) ISBN 978-0-86210-442-9. Le rapport est disponible sur le site d'Amnesty International ([www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)) ainsi qu'à l'adresse suivante : [www.amazon.co.uk](http://www.amazon.co.uk)

## PASSEZ À L'ACTION

**Veillez écrire aux autorités colombiennes :**

- exhortez-les à prendre toutes les mesures jugées appropriées par les membres de la « communauté de paix » de San José de Apartadó pour assurer leur sécurité ;
- demandez-leur de prendre des mesures, d'une part afin de traduire en justice les responsables des homicides et des menaces dont ont été victimes des membres de la « communauté de paix », notamment les responsables du massacre de 2005, d'autre part pour veiller à la sécurité des témoins, en respectant leurs souhaits ;
- engagez les autorités à diligenter des enquêtes approfondies et impartiales sur l'agression de Jesús Emilio Tuberquia ainsi que sur les menaces d'attaques contre la « communauté de paix » proférées par les paramilitaires, à en rendre publiques les conclusions et à déférer à la justice les auteurs présumés de ces agissements ;

■ exhortez-les à prendre des mesures énergiques afin de combattre et de démanteler les groupes paramilitaires, d'enquêter sur ces groupes et de briser les liens qu'ils entretiennent avec les forces de sécurité, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies.

### Adressez vos appels au :

Président de la République :  
 Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez  
 Presidente de la República,  
 Palacio de Nariño,  
 Carrera 8 No.7-26, Bogotá, Colombie  
 Fax : + 57 1 337 5890  
 Formule d'appel : Estimado Sr. Comandante,  
 / Monsieur,  
 Commandant de l'armée nationale :  
 Mayor General Óscar Enrique González Peña,  
 Comandante del Ejército Nacional  
 Ejército Nacional de Colombia  
 Av. El Dorado Cra. 52 Can, Bogotá, Colombie  
 Fax : + 57 1 266 03 64

(Si quelqu'un décroche, veuillez dire :

« *Me da tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : Estimado Sr. Comandante,  
 / Monsieur,

Procureur général :

Dr. Mario Germán Iguarán Arana

Fiscal General de la Nación,

Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán

No. 52-01) Bloque C, Piso 4,

Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 570 2000 (un message

préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro 2017)

Formule d'appel : Estimado Sr. Fiscal,

/ Monsieur,

DÉFENSEURS DES  
DROITS HUMAINS

AMNESTY  
INTERNATIONAL



**Amnesty International** est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires qui luttent pour mettre fin aux atteintes graves aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

Mars 2009  
 Index : AMR 23/002/2009

Amnesty International  
 Secrétariat international  
 Peter Benenson House  
 1 Easton Street  
 Londres WC1X 0DW  
 Royaume-Uni  
[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)